

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 13 octobre 2005

ORDRE DU JOUR

Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 29 juin 2005

Point 02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02-01 - Promotion du territoire : Acquisition de signalétique pour les sentiers de découvertes

Point 03 - PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - GESTION DES RESSOURCES : Organisation de la collecte et du traitement des déchets

03-01- TEOM : exonération

03-02- Acquisition de bornes à verre

03-03- Avenants aux marchés déchetterie

03-03-01-Marchés déchetterie / révision de prix

03-03-02- Marchés déchetterie/révision de prix/modification des quantités de matériaux collectés

Point 04- VIE SCOLAIRE, SPORTIVE, SOCIALE et CULTURELLE COMMUNAUTAIRE

04-01-Gestion des transports scolaires : Lycée Jean MERMOZ

04-02-Actions en faveur de la petite enfance: Structure d'accueil petite enfance à Sierentz

04-03-Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Séjour-neige 2006

04-04-Actions en faveur de l'enfance et des jeunes : soutien aux animations-été

Point 05-VIE COMMUNALE

05-01-Sel de déneigement

05-02- Acquisition de matériel

Point 06-DIVERS

06-01 Mise à disposition de personnel

06-02 Représentants de la CCPS dans le Conseil d'Administration du Collège Françoise Dolto

06-03 Sensibilisation des élèves à la sécurité dans le car scolaire

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

L'an deux mille cinq, le 13 octobre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 13 septembre 2005.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Claude FREYTHÉ titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Georges BISEL suppléant de Micheline DANCER de SIERENTZ

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Auguste VOGELBACHER suppléant de Raymond HENLIN de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30, il salue les délégués et les remercie pour leur présence.

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 29 juin 2005

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 29 juin 2005 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Point 02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02-01- Promotion du territoire Acquisition de signalétique pour les sentiers de découverte

Vu la délibération du 10 octobre 2002 (point 0201) approuvant un programme d'actions pluriannuel et notamment la valorisation du patrimoine local

Vu la délibération du 29 juin 2005 approuvant l'acquisition d'une signalétique adaptée

Exposé

A la demande du Conseil de Communauté, une consultation en procédure adaptée (site de l'association des maires du Haut-Rhin) a été faite la date limite de réception des offres étant fixée au 5 septembre. Pour mémoire, l'inscription budgétaire est de 24.000 €TTC.

Deux entreprises ont répondu, l'Office National des Forêts et AD Production, le comparatif des offres figure ci-dessus.

L'ONF est la moins distante et répond totalement aux critères de sélection.

Le Président, en tant que Personne Responsable du Marché et sur proposition de M. Gérard BRUETSCHY retient l'offre de l'ONF pour un montant de 12.736,70 €TTC, pour la fourniture du matériel qui se présente sous la forme d'un « prêt à monter ».

EQUIPEMENT DES SENTIERS DE DECOUVERTES Résultats de la consultation

		MATERIEL				TOTAL
PRESTATAIRES		Poteau rond (250)	SUPPORT MURAL (50)	PLAQUE LOGO (250)	PLAQUE FLECHE (350)	
ONF	FOURNITURE	32,5 €HT l'unité total: 8 125 € H: 2m50 / D: 120 mm / chanfrein supérieur / pin classe IV / patte en acier galvanisé / visserie inox	11,5 €HT l'unité total: 575 € 215x145x25mm / pin classe IV / chanfreinés / défonçage sur 3 mm pour pemplacements plaquettes / visserie inox	4,65 €HT l'unité total: 1 162 € 100x100x3 mm / macrolon / impression par l'arrière en quadrichromie / visserie inox	2,25 €HT l'unité total: 787,5 € 100x50x3 mm / impression par l'arrière en noir sur fond blanc / visserie inox	10 649,50€HT soit 12 736,70€TTC
37 034,50 €HT et 44 293,26 €TTC	MISE EN PLACE	<u>montage et scellement</u> 89 €HT l'unité total: 22 250 € (200 scellement béton / fosses de 40*50*60 cm soit 100kg de béton armé par unité)	<u>montage</u> 23,5 €HT l'unité total: 1 175 €	<u>montage</u> 14,8 €HT l'unité total : 2960 €		26 385 HT soit 31 556,46 TTC
AD PRODUCTION Montant total de l'offre fournitures et mise en place 59 950 €HT et 71 700,20 €TTC	FOURNITURE	25,27 €HT l'unité total: 6 317,5 € H: 2m50 / D: 125 mm / chanfreiné / pin traité autoclave classe IV / garantie 10 ans	6,35 €HT l'unité total: 317,5 € 215x145*28 mm / bois traité autoclave classe IV / rabotés 4 faces / 2 vis inox/ garantie 10 ans	6,15 €HT l'unité total: 1 537,5 € 100x100x3 mm / macrolon / Impression en quadrichromie collée au verso d'une plaque makrolon traitée UV / chants polis / visserie inox / garantie 5 ans	4,75 €HT l'unité total: 1 662,5 € 100x50x3 mm / Impression en quadrichromie collée au verso d'une plaque makrolon traitée UV / chants polis / visserie inox / garantie 5 ans	23 200 HT soit 27 747,2 TTC
		53,46 €HT l'unité total : 13 365 € rainurage et installation des 2 platines patte de scellement en acier galvanisée / garantie 10 ans				
	MISE EN PLACE	36 750 €HT y compris scellement béton				36 750 HT soit 43 953 TTC

Installation

Le montage et la mise en place de la signalétique seront réalisés par les communes. A cette fin, une ou plusieurs réunions seront organisées avec leur (s) représentant (s), afin de mettre au point les modalités d'installation, lieu, autorisation, technique.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

en prend acte.

**Point 03 - PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT,
GESTION DES RESSOURCES :**

Organisation de la collecte et du traitement des déchets

03-01- TEOM : exonération

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2001 portant création de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2002, et statuts annexés ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 10 octobre 2002, point 04-01 ;

Exposé

Pour mémoire, la Communauté de Communes a instauré la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur son territoire de compétence ; cette décision a été prise après interventions et débat, prise en compte des avantages et inconvénients.
Sur avis favorable du Bureau,

**le Conseil de Communauté, après délibération
à l'unanimité**

reconduit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2006

exonère les entreprises suivantes :

- Supermarché MATCH sis, rue Rogg Haas à Sierentz
- SUPER U sis, zone artisanale à Sierentz

03-02- Acquisition de bornes à verre

Vu la délibération du 29 juin 2005 par laquelle le Conseil de Communauté approuve l'acquisition de 15 bornes à verre insonorisées point 02-03

Exposé

A la demande du Conseil de Communauté, une consultation en procédure adaptée (site de l'association des maires du Haut-Rhin) a été faite, la date limite de réception des offres étant fixée au 5 septembre. Une seule entreprise a répondu : ECOVERT

Résultat :

15 bornes IRIS 4m3 insonorisées classe M1 pour 21.976,50 €TTC, livrées rue Rogg Haas ou 22.676 €TTC, livrée sur site communal

Le conteneur sur site communal = 1.511,73 €TTC

la dépense est inscrite au budget au compte 215, à hauteur de 24.000 €TTC.

A l'initiative du Vice-président M. SIBOLD, une nouvelle offre a été obtenue pour la livraison de 17 bornes, d'un montant de 23.991,76 TTC, livrées 57 rue Rogg Haas ou 23.991,76 + 792,88 = 24.784,64 €TTC livrée sur site communal, soit un prix unitaire de 1.457,92 €TTC.

Il n'est pas nécessaire de faire une décision modificative, le montant inscrit au chapitre 21 étant suffisant.

Le Président, en tant que Personne Responsable du Marché et sur proposition de M. Clément SIBOLD retient l'offre de la société ECOVERT.

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve la commande de 17 bornes à verre insonorisées au lieu de 15, au prix de 24.784,64 €TTC, 20.723 €HT

utilise les fonds disponibles au chapitre 21 pour abonder le financement complémentaire nécessaire de 785 € pour la livraison dans les communes

03-03- Avenants aux marchés déchetterie

03-03-01-Marchés déchetterie / révision de prix

Vu la délibération du 8 juillet 2004 portant attribution des marchés de déchetteries aux entreprises SITA, ROELLINGER et LABO-SERVICES,

Exposé

La Communauté de Communes du Pays de Sierentz a confié par voie d'appel d'offres ouvert son service d'évacuation et de traitement des déchets issus des déchetteries de Sierentz et Bartenheim

→ à l'entreprise SITA, marchés
BEM0405 lot 2 Papier carton
BEM0406 lot 3 Métaux
BEM0407 lot 4 Réfrigérateurs congélateur

→ Aux établissements ROELLINGER marchés
BEM0408 lot 5 Déchets verts
BEM 0406 lot 6 Gravats

→ A la société LABO-SERVICES marché
BEM 0410 lot 7 déchets toxiques des ménages

La disparition d'un indice de la formule de révision de prix (indice PsdA) conduit à conclure à un avenant n°1 pour les marchés précités, sauf BEM0406 lot 3 Métaux pour lequel il s'agit d'un avenant n°2.

Les prix sont révisibles annuellement conformément au marché.

La DGCCRF a annoncé la suppression de l'indice PsdA après publication de la valeur définitive du mois de Juillet 2004. Il a été décidé de remplacer, dans la formule de révision des prix, l'indice PsdA par l'indice FD, cette formule de révision de prix devient donc :

$$P_1 = P_0 \times \left(0,15 + 0,55 \times \frac{ICMO2_1}{ICMO2_0} + 0,20 \times \frac{FD_1}{FD_0} + 0,10 \times \frac{G_1}{G_0} \right)$$

Dans laquelle :

P_1 = prix hors taxe révisé à l'année « 1 »

P_0 = prix hors taxe à la date de passation du marché

0,15 = partie fixe non révisable

FD_0 et FD_1 = indice « Frais divers » (calculé par la Direction des Affaires Economiques et Internationales du Ministère de l'Equipement)

$ICMO2_0$ et $ICMO2_1$ = indice du coût de la main d'œuvre pour la collecte des déchets ménagers.

G_0 et G_1 = indice INSEE gazole base 100 en 1998

Compte tenu du décalage entre la date d'application du présent avenant et l'origine du contrat, il y a lieu d'appliquer, jusqu'à la fin du marché, un coefficient de raccordement sur le coefficient du paramètre FD « Frais Divers ». Ce coefficient de raccordement sera égal à :

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédent celui de la date limite de remise des offres ; ce mois est appelé mois « zéro ».

Les indices « 0 » sont les valeurs du mois « zéro »

Les indices « 1 » sont les valeurs connues au 1^{er} Août de l'année, objet de la prestation.

La photocopie des pages où sont publiés ces indices sont à joindre par le prestataire à l'appui des factures ou la révision des prix sera mise en place.

Montants avant et après avenant :

BEM0405 lot 2 Papier carton montant avant avenant 23.140,60 €HT montant après avenant idem

BEM0406 lot 3 Métaux avant avenant 8.120,00 €HT, montant après avenant idem

BEM0407 lot 4 Réfrigérateurs congélateur avant avenant 2.703,50 €HT, montant après avenant idem

BEM0408 lot 5 Déchets vert avant avenant mini 49.496,00 €HT maxi 78.997,00 €HT montant après avenant idem

BEM 0406 lot 6 Gravats avant avenant 13.420,00 €HT, montant après avenant idem

BEM 0410 lot 7 déchets toxiques des ménages avant avenant 51.318,00 €HT, montant après avenant idem

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve les avenants à intervenir tel qu'exposés

habilite Monsieur le Présidents à signer les dits avenants.

03-03-02 - Marchés déchetterie / révision de prix /modification des quantités de matériaux collectés

Vu la délibération du 8 juillet 2004 portant attribution du marché de déchetteries à l'entreprise SITA pour le lot 1 encombrants marché BME0404

Exposé

La disparition de l'indice de la formule de révision de prix (indice PsdA) ainsi que l'augmentation du nombre de prise en charge de bennes et de matériaux collectés pour le lot n°1 a conduit à conclure à un avenant n°1.

Révision de prix

Les prix sont révisibles annuellement conformément au marché.

La DGCCRF a annoncé la suppression de l'indice PsdA après publication de la valeur définitive du mois de Juillet 2004.

Il a été décidé de remplacer, dans la formule de révision des prix, l'indice PsdA par l'indice FD, cette formule de révision de prix devient donc :

$$P_1 = P_0 \times \left(0,15 + 0,55 \times \frac{ICMO2_1}{ICMO2_0} + 0,20 \times \frac{FD_1}{FD_0} + 0,10 \times \frac{G_1}{G_0} \right)$$

Dans laquelle :

P_1 = prix hors taxe révisé à l'année « 1 »

P_0 = prix hors taxe à la date de passation du marché

0,15 = partie fixe non révisable

FD_0 et FD_1 = indice « Frais divers » (calculé par la Direction des Affaires Economiques et Internationales du Ministère de l'Equipement)

$ICMO2_0$ et $ICMO2_1$ = indice du coût de la main d'œuvre pour la collecte des déchets ménagers.

G_0 et G_1 = indice INSEE gazole base 100 en 1998

Compte tenu du décalage entre la date d'application du présent avenant et l'origine du contrat, il y a lieu d'appliquer, jusqu'à la fin du marché, un coefficient de raccordement sur le coefficient du paramètre FD « Frais Divers ». Ce coefficient de raccordement sera égal à :

$$\frac{PsdAJuillet2004}{PsdAo}$$

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédent celui de la date limite de remise des offres ; ce mois est appelé mois « zéro ».

Les indices « 0 » sont les valeurs du mois « zéro »

Les indices « 1 » sont les valeurs connues au 1^{er} Août de l'année objet de la prestation.

La photocopie des pages où sont publiés ces indices sont à joindre à l'appui des factures ou la révision des prix sera mise en place.

Modification du détail estimatif

	Quantité avant avenant	Prix unitaire initial HT	Total avant avenant	Quantité après avenant n°1	Prix unitaire HT après avenant n°1	Total HT après avenant n°1
Mise à disposition d'une benne de 30 m3	3x12	65 €	2.340 €	3x12	65 €	2.340 €
Mise à disposition d'une benne de 15 m3	4x12	53,50 €	2.568 €	3x12	53,50 €	1.926 €
prise en charge (levée)	570	67,67€	38.560,50 €	610	67,65 €	41 266.50 €
			43.468,50 €			45.532,50 €

Total du marché avant avenants pour une année	43.468,50 €
Total du marché après avenant n°1 pour une année	45.535,50 €
Montant total de l'avant n°1	2.064,00 €

L'augmentation correspond à l'augmentation du nombre de levées à Bartenheim, du fait de la mise en place d'une benne supplémentaire de 15 m³

Montants avant et après avenant :

Montant du marché avant avenant : 43.468,50 €H.T

Montant du marché après avenant : 45.532,50 €H.T

L'augmentation provoquée par l'avenant n°1 est de 4,75 % pour le lot n°1 par rapport au marché initial.

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve l'avenant à intervenir

habilite Monsieur le Président à signer le dit avenant

Point 04 - Vie scolaire, sportive, sociale, et culturelle communautaire

04-01-Gestion des transports scolaires : Lycée Jean Mermoz

Vu la délibération en date du 26 juin 1997 par laquelle le comité-directeur du SIVOM a accepté de signer une convention avec le Département du Haut-Rhin afin de gérer le service

Vu la délibération du 30 octobre 1997 par laquelle le mode de calcul de la participation des familles au service a été adopté

Vu les compétences de la Communauté de Communes

Exposé :

La CCPS et le transport scolaire à destination du collège Françoise Dolto et du Lycée Jean MERMOZ :

⇒ **Une gestion de terrain**

La CCPS gère le service de transport scolaire, les cartes de transport et tous les problèmes de terrain et dysfonctionnements de tout ordre en liaison avec les établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves et les interventions directes des familles.

⇒ **Une gestion financière**

Elle paye les factures des transporteurs

Elle reçoit les subventions départementales et la part éventuellement à charge des familles.

→ la facturation aux familles est trimestrielle

→ Les apprentis, les lycéens de 15ans et moins à la date de rentrée sont subventionnés à 100%

→ Les lycéens de 16 ans et plus sont subventionnés à 65%

→ Les étudiants ne sont pas subventionnés

→ Les apprentis ne sont pas subventionnés et utilisent partiellement le service (comptés pour 1/3 par le Département dans l'effectif pour le calcul de la subvention)

Par délibération les principes suivant ont été appliqués pour calculer la participation des familles :

montant de la facturation des entreprises – subventions départementales = montant à refacturer aux lycéens de 16 ans et +, aux apprentis, et aux étudiants sur les critères :

étudiant : tarif lycéen +15%

apprentis = étudiants /3

Ce système permet aux étudiants et aux apprentis de bénéficier d'un tarif réduit par rapport au tarif plein, ainsi en 2004/2005 un étudiant a payé le 1^{er} trimestre 132€ au lieu de 274€ (1.816,-F) et un apprenti 43 €, soit le tiers d'un étudiant.

⇒ Modalités année scolaire 2005/2006 de facturation du transport scolaire à destination du Lycée Jean-Mermoz

Le transport scolaire a un caractère forfaitaire ; il a pour but de rendre le meilleur service du début à la fin de l'année scolaire, en tenant compte de l'amplitude journalière maximale de cours ; le principe de la mutualisation à travers un forfait permet de lisser le coût du service dans l'intérêt de toutes les familles.

Sur l'avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil les modalités de facturation suivante la facturation reste trimestrielle « service fait », et est forfaitaire

➤ tout trimestre commencé est dû (les périodes de stage ou la restitution de la carte de transport ne donnent pas droit à abattement)

➤ les périodes de maladie > 1 mois donnent droit à abattement

➤ les frais de gestion sont fixés à 3% du montant des factures des transporteurs ,

➤ le calcul de la participation est reconduit

0€ pour les 15 ans et moins

coût du service pour les 16 ans et plus – subvention départementale + frais de gestion

étudiant : tarif lycéen +15% + frais de gestion

apprentis = étudiants /3 + frais de gestion

calcul de la participation des familles au service de transport scolaire										Etudiants		
simulation sur 1er trimestre 2004/2005										apprentis/3		
	effectif réel	part famille	cg68	effectif cg68	partcg68	partcg68	part familles	coût effectif		15%	FG	total
15ans et -	73	0%	1	73	100%	20 247,18	0	0	15ans et -			0
16ans et+	133	35%	1	133	65%	23 977,65	12911,04	97,08	16ans et+	97,08	12	109,08
étudiant	12	100%	1	12	0%		3 328,30	277,36	étudiant	111,64	12	123,64
apprenti	4	100%	0,333	1,33	0%		368,89	92,22	apprenti	37,21	12	49,21
TOTAL	222			219,33	TOTAL	44 224,84	16608,23					
					Subv+famille	60 833,07			TOTAL FG	1788		
	apprenti	1 pour 3			Fact.transp	60 833,07			3f	500		
									à affecter	2288		
									affectation:			
									Etudiants	1988,64		
									Apprentis	220,04		
									total	2208,68		
									solde (provision)	79,32		
									facturation pratiquée 1er trim 2004/2005			
									pm2004/05	15ans et -		0
									1er trim	16ans et+		115,55
										étudiant		132,88
										apprenti		43,91

Comme il est constaté sur cette simulation faite avec les paramètres proposés la participation des familles baisse légèrement du fait du calcul forfaitaire ; seul les apprentis auraient vu le coût de leur participation augmenter de 5€ et 30cts au 1^{er} trimestre 2004/2005 du fait des frais de gestion.

Les frais de gestion sont affectés au financement d'une partie du coût du transport des étudiants et apprentis et des annulations de titres le cas échéant.

Sur proposition du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

valide le mode de refacturation du coût du transport scolaire tel qu'exposé ci-dessus sous la rubrique « ⇒Modalités année scolaire 2005/2006 de facturation du transport scolaire à destination du Lycée Jean-Mermoz »

04-02 - Actions en faveur de la Petite Enfance : Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz

Vu la délibération en date du 17 décembre 2004 Point 02-01 ;

Exposé

Conformément à la délibération de décembre 2004 approuvant le programme de travaux sur la base de 799.500 €HT (le mobilier restant à la charge de l'association), soit

Travaux	525.500 €HT
Honoraires	164.000 €HT
Divers et imprévus (dont révision de prix).....	<u>110.000 €HT</u>
TOTAL.....	799.500 €HT

Le comité de pilotage du projet a été constitué, le mandat de maîtrise d'ouvrage attribué à la SEMHA, le choix des prestataires intellectuels effectué à savoir,

- le cabinet MEYER en équipe avec ICAT (BET Structure), MARCHAL (BET Fluides),
- ETIBAT (Economiste) pour la maîtrise d'œuvre,
- NORISKO CONSTRUCTION pour le contrôle technique,
- l'entreprise Gérard DENIS pour la coordination SPS,
- le cabinet Jacques SIMON pour les levés topographiques,
- l'entreprise SOLEN pour la partie géotechnique

Le Comité de pilotage et l'équipe technique se sont réunis les 24 mars, 30 mai, 16 juin, 1^{er} juillet, 19 septembre 2005.

Lors de cette dernière réunion, le projet a été présenté au Comité de Pilotage qui a donné un avis favorable.

Il est soumis en la présente séance à l'avis du Conseil, par la SEMHA maître d'ouvrage délégué représenté par M. Marc REINHARDT et le cabinet d'architecte René MEYER représenté par Mme Claudine BADER.

Descriptif :

L'implantation du bâtiment, conformément au programme, se positionne entre la salle de la Communauté de Commune du Pays de Sierentz et ses bureaux. Son volume de toiture s'intègre en contrebas des bâtiments existants.

L'arrivée sur le site se fait depuis le rond point. La cour sera aménagée et proposera 22 places de parkings destinées, en fonction du moment de la journée, aux parents, au personnel de la Communauté de Communes, aux personnes se rendant à la salle de réunion (suppression partielle de la coursive et augmentation notoire de la capacité existante du site en stationnement).

Le départ du site se fait par un ½ tour dessiné sur le plan et la réflexion se poursuit quant à une alternative via le Taffelweg ou l'arrière de garages.

On accède au Multi-accueil de plein pied avec la cour. Les espaces intérieurs s'ouvrent largement vers l'est (les champs) et l'ouest sur les arbres bordant la rue Roog Haas.

Le hall est le centre de gravité du lieu. Il distribue les espaces pour les Grands, les Moyens, la salle d'expression, et la salle polyvalente où seront pris les repas. La rampe oriente vers les espaces bébés installés dans les volumes existants en rez-de-jardin.

Les bébés pourront sortir directement vers une terrasse. Un court chemin réservé emmènera les enfants vers le parc existant où une zone sera protégée et aménagée pour les jeux extérieurs.

Le reste des espaces existants au sous sol sont attribués à la salle de détente du personnel et aux locaux de service ou techniques.

Le dossier d'Avant Projet est **conforme au programme d'opération approuvé**, aussi bien en terme :

- de surfaces
- de fonctionnalité
- que de qualité de prestations constructives et des performances de l'ouvrage et de ses équipements techniques.

Les modifications apportées au projet architectural en cours d'étude par rapport au programme d'origine concernent :

- L'organisation des groupes d'enfants en 3 catégories d'âges au lieu de 2 initialement prévus
- La prise en considération de nouvelles exigences réglementaires en matières de structures
- La prise en compte des conclusions de l'étude géotechnique qui interdit le recours à un dallage sur terre-plein
- Des adaptations de détail concernant les procédés constructifs et les matériaux
- La mise en œuvre optionnelle d'un rafraîchissement des locaux.
-

Montant prévisionnel des travaux

Le montant prévisionnel des travaux figurant au budget approuvé s'établit à 525 500 €H.T. en valeur **octobre 2004** ; montant auquel se rajoute 25 000 €H.T. au titre de l'équipement, des aires de jeux extérieures.

Le maître d'œuvre s'est engagé à respecter ce budget, étant entendu qu'il y a lieu de rajouter à ce montant :

- Une tolérance contractuelle de 5% (26.250 €H.T.)
- Une actualisation des prix de l'ordre de 4% (21.000 €H.T.)
- Les frais liés à des circonstances nouvelles, non identifiées dans le programme d'opération (10 000 €H.T.)

Au total, le budget limite de travaux à ne pas dépasser sous peine de remettre en cause le budget global est de l'ordre de 600 000 €H.T.

Le coût estimatif des travaux figurant dans l'Avant Projet est de 559 000 €HT.

Cette somme est compatible avec le budget voté.

La redistribution des lignes budgétaires à l'intérieur de l'enveloppe financière inchangée est proposée comme suit :

	Budget approuvé (décembre 2004)	Contrats déjà passés	Budget recadré octobre 2005)
A. TRAVAUX	525 500		559 000
B. HONORAIRES			
Maîtrise d'œuvre OPC	79 000	72 500	72 500
Contrôle technique	10 500	6 990	6 990
Coordination SPS	10 500	4 080	4 080
Assurance D.O.	16 000		16 000
Géomètre - Géologue	16 000	3 200	3 200
Délégation M.O.	32 000	32 000	32 000
	164 000	118 770	134 770
C. DIVERS			
Frais de procédures	15 000		15 000
Aléas et imprévus	35 000		35 000
Révision des prix	35 000		30 730
Mobilier*	50 000		50 000
Jeux extérieurs	25 000		25 000
	160 000		155 730
Total Général	849 500		849 500

* à charge du gestionnaire

Avant de procéder au vote, M. le Docteur Jean Louis LORRAIN, Vice Président en charge de la Petite Enfance met en valeur le travail intense effectué avec Mme BACH-BARILLON de la PMI, Mme FRIESS en charge du Multi-accueil à Landser et Mme BADER Architecte. Il relève le niveau élevé du cahier des charges et la bonne qualité du projet résultant, dans le respect des surfaces et du budget pour une capacité d'accueil de 30 enfants.

Il informe le Conseil, la réflexion a été engagée en ce qui concerne la gestion du site afin d'optimiser la qualité du service et de gérer dans les meilleures conditions l'aspect financier de l'accueil de la petite Enfance à Landser et à Sierentz.

Cette démarche a été menée en accord avec la PMI et une procédure de délégation de service public va être engagée.

Sur sa proposition et avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve le dossier d'Avant Projet du Multi-Accueil de SIERENTZ, tel qu'exposé

valide le recadrage budgétaire proposé à l'intérieur de l'enveloppe financière approuvée et inchangée

décide d'engager l'étude du Dossier de Consultation des Entreprises en vue d'un lancement d'appel d'offres de travaux sous forme de marchés négociés en janvier prochain

habilite Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres

04-03 - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Séjour-neige 2006

Vu la compétence vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire et notamment

- Actions en faveur de l'enfance et des jeunes
- Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs

Exposé

L'animateur-coordonateur jeunes dont les missions principales sont pour mémoire, soutien aux animations été, aide aux projets d'animation communale, montage de projets communautaires, intervient au titre de ses trois missions.

Dans le cadre des projets communautaires, deux propositions de séjours à la neige ont été élaborées pour l'année 2006 dans la continuité des années précédentes Il est en effet indispensable de prévoir avec une avance suffisante, ce type d'animation.

L'association Les Francas – 17 rue Michelet à Belfort, agréée Jeunesse et Sports reste être la plus à même d'assurer le service attendu.

Il est proposé pour 2006 de conforter les deux types de séjour :

1) MARKSTEIN avec retour chaque soir

Sur cinq jours, du lundi au vendredi (13/02/06 au 17/02/06 et du 20/02/03 au 24/02/06) avec retour tous les soirs. Départ 8h30 et retour au point de départ pour 18h15.

L'encadrement est assuré de façon permanente tout au long des activités et durant le trajet.

La prestation comprend le déplacement en bus, les forfaits de remontées mécanique, les cours de ski, le repas de midi.

Le coût pour la semaine est de 5 x 45 € = 225 € et 5 x 53 € = 265 € avec location du matériel ski ou surf

S'il avère que les parents ne sont pas affiliés au régime général de la CAF, le coût journalier passe à 48 € hors matériel.

Sur avis favorable de la Commission, le Vice-président Pierre REY propose la mise en place d'un 3^{ème} bus qui serait rajouté la deuxième semaine des vacances scolaires, donc du 20 au 24 février 2006.

2) CHATEL (du 11 au 18 février 2006)

Ce séjour plus destiné à des adolescents comprend en plus l'hébergement et l'ensemble des repas ; il se déroule du samedi 11 février au samedi 18 février 2006 (6 jours de ski).

Age	Tarif sans location de matériel	Location de matériel ski	Location matériel de snowboard ou snowblade
8-14 ans	547€	594€	597€
15-17 ans	577 €	624€	627€

Les enfants et ados sont revenus satisfaits de ce séjour en 2005 et souhaitent repartir à Châtel avec la même équipe d'animation en 2006.

Montage financier

La participation financière de la CCPS est possible dans le cadre du Contrat Temps Libre de par la vocation socio-éducative des séjours proposés :

⇒ participation de la CCPS identique pour chaque type de séjour, à hauteur de **115 €** (idem 2005) par enfant, quelque soit l'activité.

⇒ subvention Contrat Temps Libre $115 \times 60,30\% = \mathbf{69.34 \text{ €}}$
solde à charge de la CCPS $115 - 69.34 = \mathbf{45.66 \text{ €}}$ par jeune

⇒ coût pour **la famille**

pour le Markstein est de $225 - 115 = 110 \text{ €}$ sans matériel et $265 - 115 = \mathbf{150 \text{ €}}$ avec location du matériel.

pour Châtel de 547 à 597 – 115 soit de 432 à 482 € pour le 8/14ans et
de 577 à 627 – 115 soit de 462 à 512 € pour les 15/17ans

Participation totale, CCPS subvention CTL déduite pour la CCPS sur la base de 200 enfants (150 au Markstein et 50 en séjour) : $45,66 \text{ €} \times 200 = \mathbf{9.132 \text{ €}}$

A rapprocher du budget 2005 établi sur la base de 150 enfants :

Le projet tel qu'exposé concerne 200 enfants soit 33% de plus

La prise en charge par la CCPS reste constante par enfant

Le solde maximal à charge déduction faite de l'aide de la CAF est en augmentation de $9.132 - 6.849 = 2.283 \text{ €}$ soit une augmentation de 33% correspondant à l'augmentation de la capacité d'accueil

Le prix par participant est fixe quelque soit leur nombre.

BILAN 2005

La commission Jeunes réunie le 7 avril a fait le bilan du séjour 2005

MARKSTEIN (du 7 au 11 février et du 14 au 18 février 2005)

Nombre de places disponibles : 104 (52 par semaine)

Nombre d'inscriptions : 146

Nombre de désistements : 7

Helfrantzkirch 1, Kappelen 4, Koetzingue 12, Landser 7, Magstatt-le-Bas 11, Rantzwiller 28, Sierentz 6, Steinbrunn-le-Bas 9, Steinbrunn-le-Haut 3, Stetten 7, Uffheim 6, Waltenheim 8, Brinckheim 2

Nombre de personnes restées sur liste d'attente : 35

MARKSTEIN : charge nette CCPS 4 282 € (charge brute CCPS : 10 786 € facturation à la journée abondée à hauteur de 60.3% dans le cadre du CTL)

CHATEL (du 5 au 12 février 2005)

Nombre de places disponibles : 40 pour la CCPS

Nombre d'inscriptions : 40 dont 5 hors zone non subventionnés

Brinckheim 5, Geispitzen 3, Helfrantzkirch 1, Kooetzingue 2, Magstat-le-Bas 1, Rantzwiller 2, Schlierbach 4, Sierentz 7, Steinbrunn-le-Bas 2, Stetten 1, Uffheim 4, Waltenheim 3, hors CCPS 5

Pas de liste d'attente.

CHATEL : charge nette CCPS 1 598 € (charge brute CCPS 4 025 € abondé à hauteur de 60.3% dans le cadre du CTL)

Les enfants et ados sont revenus satisfaits de ce séjour, et souhaitent repartir à Châtel avec la même équipe d'animation en 2006.

Après examen par le Bureau,

**le Conseil de Communauté, après délibération
à l'unanimité**

donne un avis favorable à l'organisation de ces deux types de séjours socio-éducatifs en 2006 avec intervention financière de la CCPS, sur la base précitée

sollicite la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre ou de tout autre dispositif

inscrit les dépenses et recettes au budget 2006

confie à la commission Enfance et Jeunes, la mise en place des modalités d'organisation

habilite le Président à signer tout devis ou convention avec l'Association les Francas, 17 rue Michelet 90000 Belfort, dans le cadre de cette organisation.

04-04- Actions en faveur de l'enfance et des jeunes : soutien aux animations-été

Vu la compétence vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire et notamment

- soutien aux animations été

Exposé :

L'association ANIM'ETE a rassemblé autour d'elle l'ensemble des communes membres de la CCPS.

Le Contrat Temps Libre va être signé à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

La CCPS pourrait apporter en tant que nouveau projet son concours financier à l'association et bénéficier du taux d'aide de la CAF à savoir 60,3%.

Après rapprochement avec la CAF, ce concours financier doit être attribué dès la première année du contrat temps libre soit 2005 pour que la CCPS puisse bénéficier de l'aide de la CAF.

Cette opportunité ne se représentera pas et nous restons dans l'attente de la confirmation de la CAF sur le contenu du Contrat Temps libre.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

donne un accord de principe pour verser à l'association ANIM'ETE la participation nécessaire à l'équilibre de son budget, sur présentation du-dit budget et du compte de résultat sous réserve que le contenu du dispositif Contrat Temps Libre comporte le maintien d'un tel financement de la CAF sur l'implication financière de la CCPS, à dater de l'année 2005

fait la modification budgétaire nécessaire au moment opportun

Point 05 - VIE COMMUNALE

05-01 - Sel de déneigement

Exposé

L'opération de 2004 est reconduite.

L'ensemble des communes membres a été contacté et une commande de 22,125 tonnes a été rassemblée.

ROCK nous garantit le tarif 2004 soit **88.80** €HT la tonne pour une commande de 24 palettes d'une tonne soit 24 tonnes (au lieu de 115,45 €HT la tonne, si commande < 24 tonnes) livraison franco sur le site la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Sous le couvert de Monsieur Jean Marc MUNSCH, une commande de 24 tonnes a été passée pour bénéficier du tarif.

La facturation sera faite aux communes en fonction des besoins à partir desquels la commande est passée.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

en prend acte

refacture aux communes leur commande à l'instar des années précédentes

05-02 Acquisition de matériel

Vu la compétence Moyens en personnel et en équipements créés et gérés par la communauté pour être mis à disposition des Communes et des Associations.

Exposé :

La mise à disposition de grille d'exposition est l'exemple type de matériel dont toutes les communes ont besoin au courant de l'année, tout comme la CCPS.

Sous le couvert de Monsieur Jean-Marc MUNSCH, une recherche a été faite en ce sens le meilleur prix étant de 84,70 pour un élément de 1m de large par 2m de haut sur huit fournisseurs consultés.

Une opportunité se présente d'acquérir un lot de 24 grilles garanties trois ans, mailles de 50 mm, tube de cadre de diamètre 25mm au prix de 1.341 €HT agrafes de liaison et port compris, soit à 55,87 €HT la grille.

Sur proposition du Président Guy PICQUET et en accord avec le Vice-président Jean-Marc MUNSCH en charge de la compétence,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

procède à l'acquisition du matériel précité auprès de COMAT et VALCO Equipement qui a fait la meilleure offre.

Point 06 - DIVERS

06-01 - Mise à disposition de personnel

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 28 juillet 2003 point 03-01-03 ;
Vu la convention passée avec la commune d'Uffheim le 30 septembre 2003 ;

Exposé :

Pour mémoire, la commune d'Uffheim met à disposition de la Communauté de Communes un agent d'entretien pour la surveillance et l'entretien de la déchetterie intercommunale sise à Bartenheim à raison de 19h par semaine.

Afin de répondre à la nécessité d'effectuer les menus travaux nécessaires à la maintenance des bâtiments de la CCPS et d'apporter une aide à la préparation d'organisations, en accord avec Monsieur le Maire d'Uffheim la durée de cette prestation hebdomadaire peut être portée à 23 heures soit 4 heures de plus par semaine.

Cette prestation sera faite à la demande et facturée comme telle, pas de prestation pas de facturation dans la limite de 4 heures hebdomadaires.

Sur proposition du Président Guy PICQUET,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve l'augmentation de la durée hebdomadaire de la prestation selon l'exposé ci-dessus

habilite le cas échéant M. le Président à signer l'avenant à intervenir

06-02 - Collège Françoise DOLTO : Désignation des représentants de la CCPS

Vu les dispositions de la circulaire interministérielle du 30 août 1985 relative à la mise en place des Conseils d'administration des collèges.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

désigne ses représentants pour l'année 2005/2006 à savoir,

- Un titulaire : Guy PICQUET
- Un suppléant : Yves TSCHAMBER

06-03 - Collège Françoise DOLTO : Sensibilisation des élèves à la sécurité dans le car scolaire

Les Fédérations de parents d'élèves du collège Françoise DOLTO, le collège avec le concours des transporteurs envisagent une opération de sensibilisation des élèves à la sécurité dans le car scolaire.

Cette opération en cours de réflexion comprendra la mise à disposition d'un bus et l'intervention d'un formateur.

Le coût : 270 € TTC ; ce coût est un maximum ; si la CCPS apportait 50% de ce montant le Département apporterait les 50% restant. Le concours financier des transporteurs sera sollicité.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

donne un accord de principe dans la limite du montant de 270 €TTC

sollicite le concours financier du Département et des transporteurs.

INFORMATION ET COMMUNICATION

➤ Développement Economique

Réunion artisans / commerçants

Une réunion rassemblant commerçants et artisans a lieu le 10 octobre à 19h

Le développement économique est une priorité pour tous les territoires et la Charte de développement adoptée par les Communauté de Communes du Pays de Sierentz, des Trois Frontières et de la Porte du Sundgau autour du Pays de Saint-Louis en fait une des ses priorités.

De même, en ce qui concerne son propre périmètre d'intervention, la Communauté de Communauté de Communes du Pays de Sierentz a une compétence économique.

La réunion à laquelle ont été invités la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, le Pays de Saint-Louis et le Département du Haut-Rhin, a pour objectif d'engager une réflexion afin que le Pays de Saint-Louis et la Communauté de Communes du Pays de Sierentz soient à même d'élaborer des projets en rapport avec les attentes des acteurs locaux.

➤ PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, GESTION DES RESSOURCES /Maintien et gestion de la qualité des ressources naturelles :

⇒ Le GERPLAN

la dernière réunion s'est tenue le :

→ Mardi 20 septembre Comité de Pilotage 18 heures

Ordre du jour :

- diagnostic hydraulique par le Département
- diagnostic environnemental par le cabinet WAECHTER avec prise en compte des remarques formulées par chacune des communes membres lors d'une première présentation auprès de chacune d'entre elles ; réunion qui ont été suivi destinataire d'un compte-rendu personnalisé.

La suite à venir :

→ Jeudi 20 octobre à 19h30 à Kappelen

Présentation par la chambre d'agriculture du diagnostic agricole aux agriculteurs et aux représentants élus des 18 communes (invitation par la chambre de ses membres et affichage en mairie de la réunion à l'attention des agriculteurs).

Avec la participation du Cabinet WAECHTER pour présenter les actions potentielles issues des diagnostics environnemental et hydraulique après présentation aux 18 communes

→ **Mardi 26 octobre Comité de Pilotage 18 heures (débat d'orientation)**

Ordre du jour :

- présentation du diagnostic agricole et synthèse des 3 diagnostics
- les 3 scénarios d'évolution de l'espace rural et périurbain et leurs conséquences
- programmation de la réunion publique et mise au point de l'exposition de l'ensemble des travaux (cahier de propositions)

→ **Jeudi 3 novembre ou vendredi 4 à 20 heures Réunion publique (article de presse) salle communale à Kappelen.**

→ **Samedi 5 novembre et du lundi 7 au mercredi 9 novembre inclus, exposition même lieu (ou CCPS)**

→ **Novembre** 2 à 3 réunions pour mise au point des fiches actions (avec financement) qui constitueront le document-cadre Chambre d'agriculture/ Département/BE/ CCPS

→ **Mardi 13 ou jeudi 15 décembre Comité de pilotage final**

Ordre du jour :

- validation du document-cadre

La démarche se poursuivra dans les communes en 2006 pour concrétiser les actions sans le concours du BE dont la prestation se termine fin décembre 2005

➤ **PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, GESTION DES RESSOURCES : Organisation de la collecte et du traitement des déchets**

⇒ **Bornes papier/ plastique**

Suite à une réunion de travail avec l'entreprise SCHROLL, attributaire du marché relatif à la collecte du papier et du plastique dans les bornes d'apport volontaire

→ l'entreprise va optimiser son planning de collecte du papier afin de ne pas lever des bornes en dessous du seuil de 200kg de charge (charge maxi relevée 600kg) : cas entre février et juillet 2005 (derniers chiffres connus) de 100 levées sur un total de 721 soit 13%

→ idem pour le plastique ou 44 levées sur 694 ont été faites en dessous de 32 kg (charge maxi 96kg)

la situation étant constatée dans les premiers mois de l'année, une modification de la fréquence des levées devrait améliorer les ratios.

Nous restons vigilants.

Un inventaire de l'état des bornes et notamment de la trappe de vidage a été demandé à la société SCHROLL

→ la remise en état des bornes serait effectuée par groupe de 4 dans la mesure où elles ne seraient plus du tout opérationnelles, le coût étant de 1000 € TTC pour 4 bornes soit 250,- € par borne.

En ce qui concerne l'état des caoutchoucs, les communes décideront de les remplacer ou pas.

→ Ces caoutchoucs ont apparemment plus une utilité esthétique que fonctionnelle ; il convient donc de les découper)

Conformément au marché, il va être procédé au nettoyage des bornes (eau chaude sous pression et brossage eau chaude sous pression et produits adaptés. L'opération aura lieu du 19 au 22 octobre

⇒ **Ordures ménagères :**

En raison de la Toussaint, le report de collecte pour les communes de Brinckheim, Magstatt le Bas, Magstatt le Haut, Uffheim, Waltenheim, Zaessingue aura lieu le lundi 31 octobre (et non le samedi 29 comme annoncé par SITA), afin qu'il n'y ait pas deux week-end entre deux collectes.

➤ **DIVERS**

⇒ **Internet :**

Le site fonctionne, les informations rentrent au fil du temps, ce qui commence à lui donner vie
L'agent de développement se tient à la disposition des personnes ressources des communes pour les former, afin d'être à même de réaliser les pages dédiées à leur commune au moyen d'un code d'accès.

⇒ **Journal « la navette » :**

Les textes sont en grande partie prêts à une relecture pour ensuite délivrer le bon à tirer (comité de lecture)

⇒ **Collège Françoise DOLTO :**

courrier à l'attention de MM les maires

Ministère de l'Éducation nationale
Académie de Strasbourg

Collège Françoise DOLTO

8, rue Albert SCHWEITZER - 68510 SIERENTZ ☎ 03.89.81.51.30 📠 03.89.83.98.05 📧 ce.0681269K@ac-strasbourg.fr

Sierentz le 6 octobre 2005



Monsieur le Maire

Depuis trois ans le collège Françoise Dolto a décidé de participer activement à la promotion du dialecte alsacien et de la culture régionale dans un esprit de tolérance et d'ouverture sur le monde.

Comme nous savons également les élus très attachés à cette démarche culturelle, nous vous proposons d'entreprendre une action commune qui, si elle est acceptée, s'inscrira dans la (très probable) mise en chantier prochaine d'un projet régional et académique sur la reconnaissance officielle de la place du dialecte à l'école.

Notre collaboration pourrait se concrétiser autour d'une charte qui comporterait les points suivants :

- le collège s'engage à inscrire dans son projet d'établissement la promotion du dialecte et de la culture alsacienne. C'est en partie fait puisqu'il est pour l'instant le seul collège à offrir dès la 6^{ème} une option « dialecte alsacien : 2h/semaine ». L'établissement participera activement à la campagne « un printemps pour notre dialecte ». Il proposera enfin la mise à disposition pour les communes qui le souhaiteront des locaux pour toute action et manifestation qui auront un rapport direct avec le dialecte ou la culture régionale.
- Le Maire de son côté s'engage à inscrire une fois par an à l'ordre du jour des séances du conseil un point sur la promotion du dialecte à l'école primaire. De plus, chaque fois qu'un théâtre dialectal se produit dans la commune, il offrira pour tout élève inscrit en option dialecte ou en langue et culture régionale deux places gratuites (une pour l'accompagnateur).

Je propose enfin de solliciter l'accord du Président de la communauté des communes pour prévoir la signature officielle de cette charte lors du dernier conseil de l'année de la com-com.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

⇒ Animation Jeunes

BAFA

Suite à la décision du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2005 relative à l'organisation d'une session BAFA, à l'attention des jeunes afin qu'ils soient en mesure de prendre en charge des animations destinées aux enfants et aux jeunes sur le territoire,

pour mémoire,

la démarche consiste à former 15 jeunes à travers un cycle BAFA comportant une session générale

samedi 17 décembre à partir de 14 heures

les lundi 19, mardi 20, mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 décembre 2005 toute la journée ainsi que les samedi 7 et dimanche 8 janvier 2006

et une session d'approfondissement (2006) organisé par les FRANCAS, financée par la Communauté de Communes dans le cadre du Contrat Temps Libre en partenariat par le Département du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales et le stagiaire.
Le stage est ouvert aux jeunes âgés de 17 ans dès le premier jour de la formation,

les communes ont été sollicitées afin de diffuser cette information et de nous indiquer les coordonnées des jeunes intéressés par le projet, pour le 30 septembre.

A ce jour, 16 candidatures nous ont été transmises

- 1) Laura MORGENSTERN de Schlierbach
- 2) Agathe SCHINDLER de Waltenheim
- 3) Corinne HUGENIN de Waltenheim
- 4) Nadine SCHWEINBERG d'Helfranzkirch (mairie)
- 5) Didier RAPP de Geipitzen
- 6) Nelly JIMENEZ de Steinbrunn le Haut
- 7) Marine COLLET de Sierentz
- 8) Elsa PFLIMLIN de Koetzingue
- 9) Nadine PANNIZI de Kappelen
- 10) Antoine NADEY de Koetzingue
- 11) Valérie DOUMAYROU de Magstatt-le-Bas
- 12) Isabelle LUCAS de Sierentz
- 13) Alexandre ROTHAN de Brinckheim
- 14) Christine SUTTER de Magstatt-le-Bas
- 15) Anne-Laure PICQUET de Waltenheim
- 16) Océane FLORANGE de Kembs

Cette dernière ne reçoit pas d'aide de la CCPS

BPJEPS Loisirs Tous Publics

Christophe DELABORDE, notre animateur-jeunes s'est présenté à la sélection en vue de suivre cette formation, qui pour mémoire lui permettra d'exercer des fonctions de Direction de Centre de vacances et CLSH (délib du 17 décembre 2004)

Il a été reçu dans les 12 premiers sur 60 candidats (écrit + oral) ; le financement de cette formation (inscrite au budget 2005), soit 5.250 € est intégralement pris en charge par le Conseil Régional.

Ce classement était la condition sine qua non à la prise en charge par la Région.

AGREMENT ANNUEL D'INTERVENANT EXTERIEUR POUR PARTICIPER A L'ENSEIGNEMENT :

Sandrine HARTMANN, notre animatrice-jeunes et environnementale, a reçu l'accord de renouvellement de son agrément pour intervenir auprès des directeurs d'école dans le cadre d'un projet d'activités défini par l'équipe pédagogique.

Cet agrément est délivré par l'Inspecteur d'Académie/Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin.

Elle est déjà intervenue à Schlierbach (sentier des deux chênes /jeu de piste en collaboration avec la Petite Camargue), à Helfranzkirch (projet d'arboretum pédagogique en collaboration avec la Petite Camargue et l'Office National des Forêts avec les CM1 et CM2 + projet sur les

oiseaux avec création d'un nichoir en collaboration avec les Brigades Vertes avec les CE1 CE2).

En préparation développement durable et déchets plastiques avec mallette pédagogique VALORPLAST pour les élèves de cours moyen.

BILAN DES SORTIES VOILE 2005 A REININGUE :

Date : du 8 au 12 août 2005

Nombre d'inscrits : 15 (dont 7 déjà présents en 2004)

Coût pour les familles : 115.25 €(6 à 9 ans) / 117.25 €(10 ans et +)

NOUVEAU : les activités commençaient à 14h30 et non 14h.

LES STAGES MOUSAILLON : 6 – 9 ans :

Activité de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

Initiation par une approche très ludique : initiation sur optimiste, planche à voile, bateau collectif, et jeux liés avec éléments naturels : air et eau, en cas de problème météorologique les enfants barrent et bordent à tour de rôle les voiles sur un bateau collectif.

LES STAGES MULTIVOILE : 10 – 18 ans : Activité de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

Découverte du dériveur et de la planche à voile en alternance.

Bilan :

Tous les enfants sont satisfaits. La majorité souhaite revenir à Reiningue en 2006.

Cette année les enfants ont changé de support quand ils le souhaitaient.

→On note une baisse des inscriptions à la CCPS, de 24 jeunes en 2004 à 15 en 2005. On retrouve une baisse générale de la fréquentation à la base nautique.

Suggestion : Décaler la voile d'une semaine en 2006 ? (après le 15 août) rechercher une autre activité

⇒Programme Activation Cérébrale EUREKA

Entretenir et améliorer sa mémoire

Pourquoi et comment ?

Jeudi 20 octobre 2005

Au sous-sol de l'école

A Rantzwiller

Une organisation MSA - Pôle Gérontologique du Canton de Sierentz – Conseil Général avec le concours de la commune de Rantzwiller

⇒AMAC Service

Cette association d'aide aux chômeurs dispose d'une antenne à Sierentz :

RELAIS SERVICE

située rue des Celtes téléphone **03 89 81 51 51 et 06 03 99 79 49**

Vous trouverez en annexe un document d'information, cette association de services peut notamment intervenir auprès de collectivités publiques et des associations.

Elle se tient à votre disposition.

INTERVENTIONS

- Lors de l'examen du Point 02-01 – Acquisition de signalétique pour les sentiers de découverte, Monsieur Gérard BRUETSCHY, vice-président en charge du projet a précisé que le montage et l'installation des panneaux serait effectué par les communes concernées. Un schéma d'implantation sera réalisé après autorisation des riverains, le cas échéant. Une réunion sera organisée avec le référent de chaque commune pour finaliser l'opérations.
- Lors de l'examen du Point 03-01 – TEOM : exonération, Monsieur Gérard ISSNER a relevé les conséquences de la taxe, notamment pour les personnes seules. Monsieur le Président PICQUET a regretté que la loi fiscale ne permette pas d'y pallier. Quant à l'évocation de la mise en place d'un fond financier, il ne semble pas que ce soit une réponse adaptée.
- Lors de l'examen du Point 03-02 – Acquisition de bornes à verre, Monsieur Jean-Marie BELLIARD a souhaité que l'équipement en bornes des supermarchés soit renforcé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 30.